

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 4 JANVIER 2010 (01)**

---

Assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 4<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2010, à 20 heures.

**PRÉSENCES :** Monsieur le Maire Michel Larouche, Mesdames les conseillères Michèle Claveau, Nancy Guillemette et Messieurs les conseillers Jocelyn Bouchard, Jacques Dion, Gilles Otis et Rémy Leclerc

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche et il profite de la circonstance pour offrir à la population ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. Il souhaite à chacune et à chacun des citoyens de Roberval la santé requise pour permettre la réalisation de leur projet personnel et collectif.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En consultant le bulletin municipal « Roberval à Vue » portant sur le budget 2010, Monsieur Yves Garneau mentionne que le coût de l'administration générale 2009 est de 2 390 159,00\$ comparativement à 2 828 535,00\$ pour l'année 2010, et que l'on a identifié un écart négatif de 4,5 %. Or, si le coût de l'administration générale pour l'année 2010 est plus élevé que celui de 2009, il devrait y avoir un écart positif d'environ 18 %.

Monsieur le Maire lui mentionne qu'étant donné que nous n'avons les documents en mains, des vérifications seront faites et qu'une réponse sera transmise lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Yves Garneau demande si le Conseil municipal entend s'inscrire en 2010 au Défi Pierre Lavoie ?

Monsieur le Maire précise que la Ville de Roberval ne s'inscrira pas au Défi Pierre Lavoie en 2010.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2010-001**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec la modification suivante :

On ajoute :

10.4 Corporation Proximité Jeunesse / Demande d'aide financière.

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 DÉCEMBRE 2009**

**2010-002**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2009 soient acceptés sans modification.

## **1.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.0 SERVICES FINANCIERS**

#### **2010-003 2.1 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 22 décembre 2009, comme si elle était ici au long reproduite :

Année 2009	
– À même le fonds général.....	21 423,95\$
Année 2010	
– À même le fonds général.....	17 825,55\$
– Règlement 2009-18 (réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires).....	17 829,29\$
Grand total du fonds général et des règlements.....	<u>57 078,79\$</u>
Total des salaires payés en décembre 2009.....	488 315,16\$

#### **2010-004 2.2 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À PAYER AUX ÉCHÉANCES LE SERVICE DE LA DETTE, LE FONDS DE ROULEMENT ET LES PAIEMENTS EN VERTU DES CONTRATS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à payer aux échéances le service de la dette, le fonds de roulement et les paiements en vertu des contrats.

#### **2010-005 2.3 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À PAYER LES SALAIRES DES EMPLOYÉS ET ÉLUS SELON LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET ENTENTES EN VIGUEUR**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à payer les salaires des employés selon les conventions collectives et ententes en vigueur.

#### **2010-006 2.4 DÉTERMINATION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES TAXES, TARIFS ET FACTURES DIVERSES (15%) ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu unanimement, que le taux d'intérêt, pour les taxes foncières, les taux variés de taxation, les tarifs relatifs aux services municipaux et toutes factures diverses émises, soit fixé à 15 % en tenant compte des modalités de paiement suivantes pour l'année 2010 :

- a) Les taxes municipales et les tarifs pour les services, incluant toute facturation additionnelle, peuvent être payés, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux (2) versements égaux à la Mairie de Roberval et / ou à toute institution bancaire offrant le service;

- b) Le versement unique ou le premier versement des taxes municipales doit être effectué au plus tard le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'envoi du compte;

Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le ou avant le 5 juillet 2010, payable à la Mairie de Roberval et / ou à toute institution bancaire offrant le service.

- c) Pour toutes les factures diverses (incluant la location de terrains pour maison-mobile et autres, espace publicitaire) et les factures de droits sur les mutations immobilières, celles-ci sont payables dans les trente (30) jours suivant l'envoi du compte.

2010-007

**2.5 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DOMAINE-DU-ROY /  
AUTORISATION ET MODALITÉS DES PAIEMENTS DES  
QUOTES-PARTS 2010 / 1 670 796,66\$**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, pour l'année 2010, ses quotes-parts et autorise également la trésorière à payer la somme de 1 670 796,66\$ en douze (12) versements mensuels, selon les modalités établies avec la M.R.C. du Domaine-du-Roy, à savoir :

DESCRIPTION	DATE DU PAIEMENT	MONTANT
Quote-part ADMINISTRATION (02 130 01 920)	n Réception facture	61 856,39\$
	n 30 juin 2010	61 856,39\$
Quote-part ÉVALUATION (02 150 00 920)	n Réception facture	30 731,36\$
	n 28 février 2010	15 361,99\$
	n 31 mars 2010	15 361,99\$
	n 30 avril 2010	15 361,99\$
	n 31 mai 2010	15 361,99\$
	n 30 juin 2010	15 361,99\$
	n 31 juillet 2010	15 361,99\$
	n 31 août 2010	15 361,99\$
	n 30 septembre 2010	15 361,99\$
	n 31 octobre 2010	15 361,99\$
	n 30 novembre 2010	15 361,99\$
	Quote-part PROM. IND. (02 620 00 920)	n Réception facture
n 30 juin 2010		68 089,61\$
Quote-part TOURISME (02 694 00 920)	n Réception facture	0,00\$
	n 30 juin 2010	0,00\$
Quote-part PISTE CYCLABLE (02 320 04 920)	n Réception facture	39 588,75\$
	n 30 juin 2010	39 588,75\$
Quote-part ZAT (02 694 02 920)	n Réception facture	1 605,65\$
	n 30 juin 2010	1 605,65\$
Quote-part AMÉNA. TERRI. (02 130 00 920)	n Réception facture	45 124,53\$
	n 30 juin 2010	45 124,54\$
Quote-part ORDURES (02 421 00 920)	n Réception facture	87 826,30\$
	n 28 février 2010	87 826,30\$
	n 31 mars 2010	87 826,30\$
	n 30 avril 2010	87 826,30\$
	n 31 mai 2010	87 826,29\$
	n 30 juin 2010	87 826,29\$
	n 31 juillet 2010	87 826,29\$
	n 31 août 2010	87 826,29\$
	n 30 septembre 2010	87 826,29\$
	n 31 octobre 2010	87 826,29\$
	n 30 novembre 2010	87 826,29\$
	n 31 décembre 2010	87 826,29\$

2010-008

**2.6 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À EMPRUNTER, SELON  
LES BESOINS À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SIEUR-**

## **DE-ROBERVAL JUSQU'À CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS AU TAUX COURANT**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à emprunter à la Caisse populaire Desjardins Sieur-de-Roberval, au taux courant, selon les besoins, jusqu'à concurrence de deux (2) millions de dollars pendant l'année 2010, pour l'administration du fonds général.

### **3.0 TRAVAUX PUBLICS**

### **4.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS**

2010-009

#### **5.1 MANDAT CLAUDE GODIN, CONSULTANT EXTERNE / DOSSIER FORÊT**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte l'offre de services professionnels de M. Claude Godin, consultant externe, relativement au dossier forêt et à la relance de l'usine de sciage de Roberval.

Le mandat est d'une durée de six mois, à raison de deux jours semaine, au taux horaire de 75,00\$ l'heure représentant un montant total d'environ 31 200,00\$ (416 heures à 75,00\$). Les dépenses occasionnées à la réalisation de son mandat seront remboursées à leur coût réel et selon la politique des frais de déplacement automobile de la Ville de Roberval.

*(POSTE : 02-620-01-921)*

### **6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2010-010

#### **6.1 CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ SECTEUR ROBERVAL MÉTROPOLITAIN / ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ET DÉSIGNATION DE LA VILLE DE ROBERVAL À TITRE DE VILLE MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu :

- a) Que le Conseil de la Ville de Roberval accepte les prévisions budgétaires de la Corporation du Transport adapté secteur Roberval Métropolitain pour l'année 2010 au montant de 193 200,00\$;
- b) Que la Ville de Roberval accepte avec les autres municipalités participantes de défrayer 20 % des dépenses encourues pour le fonctionnement de la Corporation du Transport adapté secteur Roberval Métropolitain pour l'année 2010. La participation

financière de la Ville de Roberval pour l'année 2010 est donc de 27 397,00\$;

- c) Que la Ville de Roberval accepte d'être désignée ville mandataire de la Corporation du Transport adapté secteur Roberval Métropolitain;
- d) Que la Ville de Roberval autorise la trésorière à effectuer deux (2) versements égaux de 13 698,50\$, dont l'un immédiatement et l'autre, le ou vers le 15 mars 2010.

La conseillère Mme Michèle Claveau se retire de la présente discussion, étant administratrice au sein de la Corporation du transport adapté.

2010-011

## **6.2 EMBAUCHE DE POMPIERS**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval procède à l'embauche des personnes suivantes à titre de pompier volontaire :

Caserne # 4 Chambord	M. Jean-Denis Gagnon M. Steeve Girard
-------------------------	--

## **7.0 RESSOURCES HUMAINES**

## **8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

## **9.0 LOISIRS ET CULTURE**

2010-012

### **9.1 TOURNOI INTER-RÉGIONAL NOVICE-ATOME / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse un montant de 1 000,00\$ aux organisateurs du Tournoi inter-régional Novice-Atome qui se tiendra du 5 au 14 février 2010 et ce, dans le cadre de la 31<sup>e</sup> édition.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

## **10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE**

2010-013

### **10.1 OFFICE D'HABITATION DE ROBERVAL / PARTICIPATION FINANCIÈRE 2010 DE 77 358,00\$**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de

Roberval autorise la trésorière à payer à L'Office d'habitation de Roberval, la somme de 77 358,00\$ en quatre (4) versements égaux de 19 339,50\$ payable au début de chaque trimestre.

La conseillère Mme Nancy Guillemette ne participe pas à la présente discussion, étant administratrice de l'Office municipal d'habitation.

2010-014

**10.2 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET AMIS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI / DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES / 280,00\$**

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et sa compagne à prendre part à la dégustation de vin de prestige de l'Association des diplômés et amis de l'Université du Québec à Chicoutimi qui se tiendra le 29 janvier 2010 à Chicoutimi. Le coût de l'inscription est de 140,00\$ par personne, soit un montant de 280,00\$ payable à l'ordre de l'Université du Québec à Chicoutimi et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

2010-015

**10.3 MAISON DES JEUNES KIWANIS DE ROBERVAL / CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CONFÉRENCE DE DEAN BERGERON**

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Maison des jeunes Kiwanis de Roberval un montant de 500,00\$ relativement à l'activité de financement prévue le 25 janvier 2010 sous la présidence de M. Dean Bergeron, athlète para olympique qui viendra partager son histoire de vie, ses épreuves, ses ambitions et sa persévérance qui lui ont permis de devenir un athlète international de haut niveau.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

2010-016

**10.4 CORPORATION PROXIMITÉ JEUNESSE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Corporation Proximité Jeunesse une aide financière non récurrente de 5 000,00\$, pour l'année 2010, permettant la poursuite de leurs activités régulières.

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard demande le vote. Les conseillères Mmes Michèle Claveau et Nancy Guillemette, MM. les conseillers Jacques Dion, Gilles Otis et Rémy Leclerc sont en faveur de la présente résolution. Le conseiller M. Jocelyn Bouchard est contre la proposition. Cette proposition est donc acceptée à la majorité.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

**11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 2010-017**                      **11.1**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-01 : IMPOSITION 2010 / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-01 concernant l'imposition pour l'année 2010.
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-018**                      **11.2**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-02 : TARIFICATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-02 concernant la tarification pour la gestion des matières résiduelles.
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-019**                      **11.3**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-03 : TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (ÉGOUTS) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-03 concernant la tarification pour le service d'assainissement des eaux (égouts).
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-020**                      **11.4**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-04 : TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE (AQUEDUC) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-04 concernant la tarification pour la fourniture de l'eau (aqueduc).
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-021**                      **11.5**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-05 : TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE (AQUEDUC AU COMPTEUR) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-05 concernant la fourniture d'eau potable (aqueduc au compteur).
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

- 2010-022**                    **11.6**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-06 : IMPOSITION DES TAUX VARIÉS DE TAXATION / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-06 concernant l'imposition des taux variés de taxation.
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-023**                    **11.7**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-07 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-07 concernant les modalités de paiement des taxes foncières municipales.
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-024**                    **11.8**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-08 : COMPENSATION RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-08 concernant la compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel pour l'exercice financier 2010.
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-025**                    **11.9**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-09 : DÉNEIGEMENT DES RUES, TROTTOIRS, CHEMINS PUBLICS ET PLACES PUBLIQUES / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-09 concernant le déneigement des rues, trottoirs, chemins publics et places publiques.
- De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.
- 2010-026**                    **11.10**   **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-10 : TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA VILLE DE ROBERVAL / AVEC DISPENSE DE LECTURE**
- Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2010-10 concernant

la tarification applicable pour des biens, services ou activités offertes par la Ville de Roberval.

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

## **12.0 CORRESPONDANCE**

## **13.0 DOSSIERS DU MAIRE**

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2010-027**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 18 janvier 2010 à 20h00.

**LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 5 janvier 2010

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Michel Larouche, Maire

\_\_\_\_\_  
**MICHEL LAROUCHE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
**LE GREFFIER**

**JGT/dm**  
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20100104)